

## **TABLE RÉCAPITULATIVE**

### **de la séance du 27 juin 2024**

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	<b>DECISION</b>
27/06/2024	DE_2024_35	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 16-05-2024	APPROUVEE
27/06/2024	DE_2024_36	ACTUALISATION DU PERIMETRE – PLAN RENOVATION DES FACADES	APPROUVEE

## COMMUNE DE BRIGNAC

Séance du 27 juin 2024

Membres en exercice :  
13

Date de la convocation: 21/06/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Marina BOURREL*

Présents : 8

**Présents :** Marina BOURREL, Laurent CHALVET, Gaëlle COLIN, Franck CREON, Philippe MOREREAU, Olivier PARRET, Laurence LEBLOND, Stéphanie SABLOS

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Justin BOURREL par Laurent CHALVET

Contre: 0

**Excusés:** Patrick SENEGAS

Abstentions: 0

**Absents:** Alexandra CABEZAS, Mohamed-Salem KHAIZOURI, Cybèle ZAMARA-DIEZ

**Secrétaire de séance:** Laurence LEBLOND

### Objet: ACTUALISATION DU PERIMETRE – PLAN RENOVATION DES FACADES - DE\_2024\_36

Afin de valoriser le patrimoine des coeurs de villes et de villages sur le territoire communautaire, la Communauté de communes a mis en place un plan rénovation façades pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Ce dispositif qui vise à encourager la rénovation des façades se traduit par l'allocation d'une subvention pour partie par la Communauté de communes et par la commune de Brignac.

Après une année de mise en oeuvre, la Communauté de communes du Clermontois propose d'actualiser le périmètre d'intervention du Plan de rénovation des façades.

Liste des critères pour définir les linéaires éligibles à la rénovation des façades :

- secteurs attenants à des opérations d'amélioration d'espaces publics, de réfections de réseaux existants (voirie, éclairage) ;
- secteurs situés en coeur de village déployés ou pas autour d'activités (commerces, services, restaurants, équipements) ;
- façades visibles depuis l'espace public et situées sur des emplacements stratégiques ;
- secteurs correspondant à des actions coeur de ville et liés à l'amélioration de l'environnement urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **MAINTIENT** le périmètre Plan Rénovation façades de la Communauté de communes tel que défini en annexe à la présente délibération,

Le secrétaire de séance,

Laurence LEBLOND



Le président de séance,

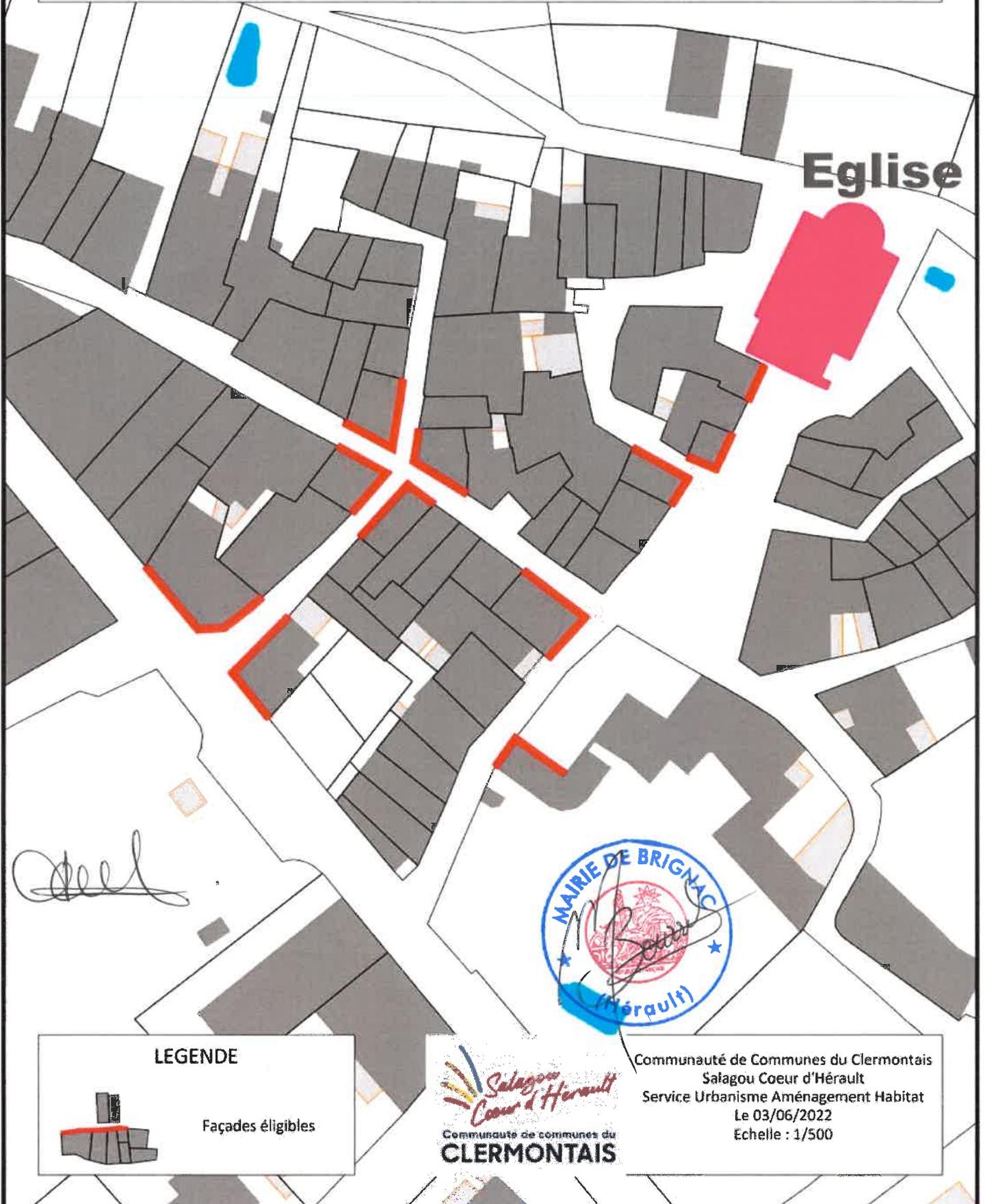
Marina BOURREL



# BRIGNAC

## PLAN RENOVATION FACADES

Linéaire éligible



Eglise

*Deel*



### LEGENDE



Façades éligibles



Communauté de Communes du Clermontais  
Salagou Coeur d'Hérault  
Service Urbanisme Aménagement Habitat  
Le 03/06/2022  
Echelle : 1/500